

„ C'est l'unique dessein du Libelle sans nom
„ d'Auteur, & d'Imprimeur que j'apporte à
„ la Cour & qui a pour titre, *la Constitution*
„ *Unigenitus* rejetée depuis plusieurs siècles.

„ Vous y trouverez un paralelle injurieux
„ des Evêques & des Docteurs appellans au
„ futur Concile, avec la Sinagogue reprouvée ;
„ on y traite outrageusement les plus grandes
„ dignitez de l'Eglise & de l'Etat ; ni la Sain-
„ teté des mœurs des Prélats, ni la sagesse,
„ & la haute reputation des premiers Magi-
„ strats n'ont pû les mettre à couvert d'une
„ calomnieuse Censure : l'Auteur rebelle à l'au-
„ torité Royale condamne encore la Loi du
„ silence sagement établie, pour arrêter le
„ progrès de la division, & après avoir fait
„ entrer dans la Satyre des circonstances de
„ nos plus saints Misteres, ce temeraire ose
„ penetrer dans les Conseils de Dieu même,
„ puisque comme s'il en avoit fondé la pro-
„ fondeur, il ajoute à ses idées chimeriques des
„ événemens dont la cause est toujours im-
„ penetrable.

„ Un plus grand détail ne serviroit qu'à affoi-
„ blir ou retarder les mouvemens de vôtre in-
„ dignation contre l'anonyme que je souhai-
„ terois de soumettre avec son livre à l'auto-
„ rité de vôtre Tribunal ; Mais ce particu-
„ lier n'est pas seul coupable, son crime est
„ commun à tous ceux qui ont distribué ce
„ detestable Libelle, dont le public attend la
„ suppression avec des marques éclatantes d'ig-
„ nomie, & c'est pour seconder des vœux si ju-
„ stes, si conformes à la paix de l'Eglise, à
„ la Loi du Royaume, & aux obligations de
„ mon Ministère, que j'ai pris des conclusions

par